Mai 2021 - 06

Caisse des Dépôts GROUPE

QPS QUESTIONS POLITIQUES SOCIALES

Les brèves

La fonction publique hospitalière en 2019 : combien d'employeurs et d'agents ?

Nathalie Chataigner et Clémence Darrigade

Au 31 décembre 2019, 936 000 fonctionnaires disposent de droits à la retraite non encore liquidés acquis à la CNRACL auprès d'employeurs hospitaliers. Ces fonctionnaires ont pu être en activité ou non au cours de l'année 2019. 594 000 personnes ont aussi travaillé auprès de ces mêmes employeurs hospitaliers comme contractuels, comprenant globalement 70 % de contractuels non médicaux, un peu plus de 15 % de praticiens hospitaliers et un peu moins de 15 % d'étudiants internes et externes (*cf.* Questions retraite et solidarité - Les études n°28 d'octobre 2019).

82 % des fonctionnaires et 72 % des contractuels sont des femmes. La proportion d'hommes légèrement plus élevée parmi les contractuels est liée au fait que globalement, la moitié des praticiens hospitaliers et des étudiants en médecine sont des hommes. Parmi les seuls contractuels non médicaux, la part des femmes est identique à celle des fonctionnaires (*cf.* Questions retraite et solidarité - Les études n°28).

Les contractuels sont plus jeunes que les fonctionnaires, notamment sous l'effet des étudiants en médecine et des contractuels non médicaux qui ont très majoritairement moins de 30 ans.

La part des personnes travaillant dans la fonction publique hospitalière par habitant est sensiblement voisine entre les régions allant de 1,8 pour 100 habitants en Corse ou 1,9 pour 100 habitants en région PACA à 2,8 pour 100 habitants en Bourgogne-Franche Comté.

Si les maisons de retraite et les centres médico-sociaux pour personnes âgées représentent près de la moitié des employeurs, ils emploient moins de 10 % des fonctionnaires comme des contractuels. La tendance au regroupement des établissements de santé se poursuit.

Les personnels hospitaliers : 936 000 affiliés à la CNRACL et 594 000 cotisants à l'Ircantec

Effectifs des personnels (en milliers)	Ensemble	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	**936,2**	169,6	766,6
en %		*18 %*	*82 %*
Contractuels	**593,8**	168,4	425,4
en %		*28 %*	*72%*

Âge des personnels

Répartition par âge des fonctionnaires

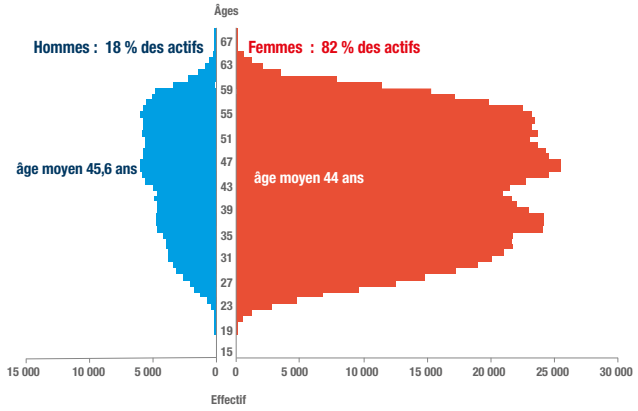

Répartition par âge des contractuels

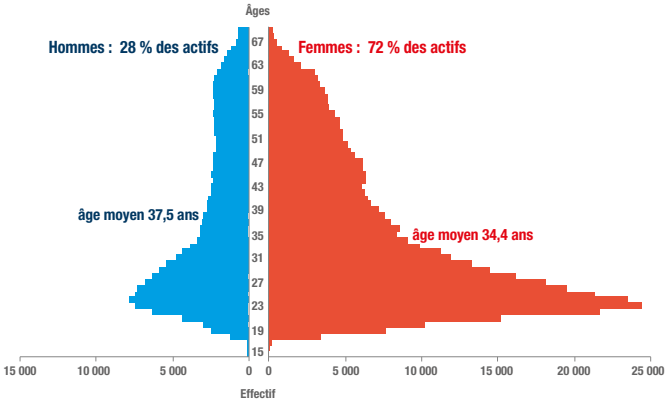

Répartition des personnels hospitaliers par type d'employeurs en 2019

Type d'employeurs	CNRACL	Ircantec*
Centres hospitaliers généraux	*48,6 %*	*45,7 %*
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	*30,9 %*	*31,3 %*
Centres d'hébergement personnes âgées	*6,6 %*	*9,9 %*
Centres hospitaliers spécialisés	*4,7 %*	*2,9 %*
Hôpitaux locaux	*3,1 %*	*3,6 %*
Éts publics à caractère sanitaire et social	*2,4 %*	*2,8 %*
Centres de soins avec/sans hébergement	*0,6 %*	*0,7 %*
Autres employeurs hospitaliers	*3,2 %*	*3,1 %*
TOTAL	*100,0 %*	*100,0 %*

** Un cotisant peut être présent au sein de plusieurs établissements dans l'année.*

Poids des personnels hospitaliers par rapport à la population régionale 2019

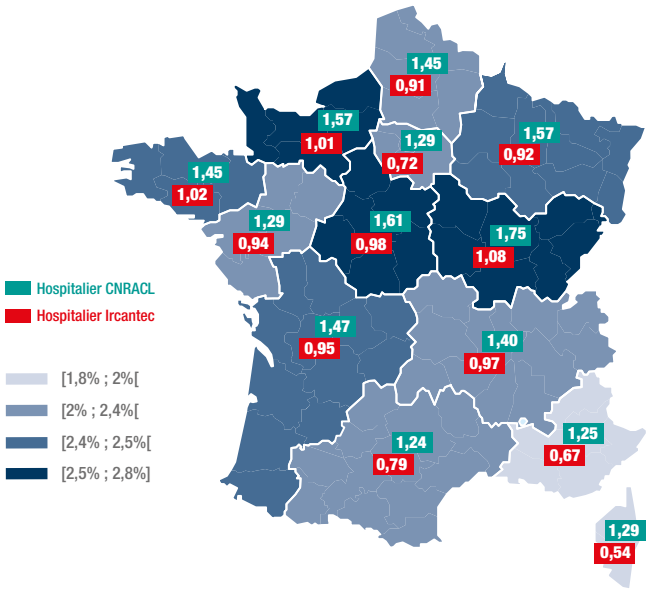

Aide à la lecture : en Nouvelle Aquitaine, il y a 2,42 personnes travaillant dans la fonction publique hospitalière pour 100 habitants.

Environ 2 300 employeurs hospitaliers publics

	CNRACL	Ircantec
Employeurs Hospitaliers	2 203	2 306

Types d'établissements employeurs hospitaliers

	CNRACL		Ircantec	
Type d'établissements employeurs	Nombre d'employeurs	%	Nombre d'employeurs	%
Centres hébergement personnes âgées	1 093	*49,6*	1 110	*48,1*
Centres hospitaliers généraux	558	*25,3*	588	*25,5*
Établissements publics à caractère sanitaire et social	187	*8,5*	201	*8,7*
Hôpitaux locaux	165	*7,5*	178	*7,7*
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	77	*3,5*	78	*3,4*
Centres hospitaliers spécialisés	45	*2,0*	48	*2,1*
Centres de soins avec/sans hébergement	23	*1,0*	28	*1,2*
Autres employeurs hospitaliers	55	*2,5*	75	*3,3*
TOTAL DES EMPLOYEURS HOSPITALIERS	**2 203**		**2 306**	

Évolution du nombre d'employeurs hospitaliers

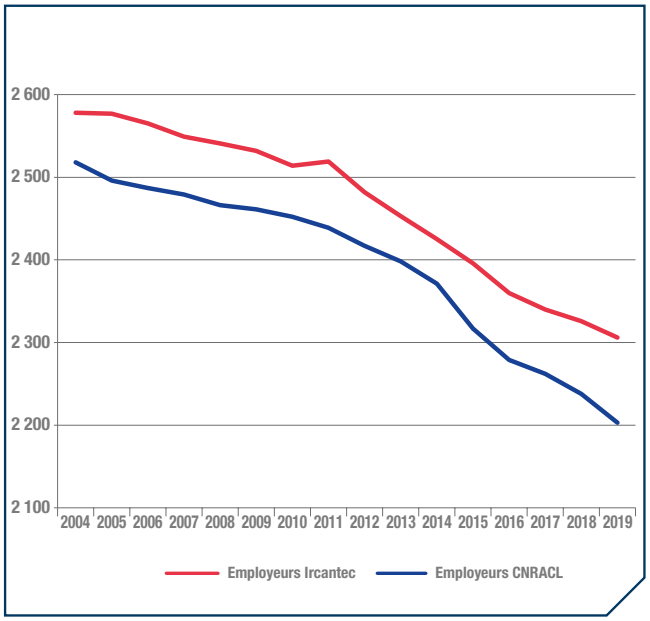

Il y a plus de collectivités Ircantec que CNRACL car parfois les fonctionnaires et les contractuels ne sont pas enregistrés sur la même structure.

Répartition régionale des employeurs

Régions	CNRACL	Ircantec
Auvergne-Rhône-Alpes	*14,7 %*	*14,4 %*
Bourgogne-Franche-Comté	*6,7 %*	*6,5%*
Bretagne	*4,9 %*	*5,0 %*
Centre-Val-de-Loire	*6,0%*	*5,8 %*
Corse	*0,4 %*	*0,3 %*
Grand Est	*9,3 %*	*9,6 %*
Hauts-de-France	*8,7 %*	*9,2 %*
Île-de-France	*7,8 %*	*7,7 %*
Normandie	*6,4 %*	*6,3 %*
Nouvelle Aquitaine	*11,8 %*	*11,8 %*
Occitanie	*8,8 %*	*8,8 %*
Pays de la Loire	*6,7 %*	*6,7 %*
Provence-Alpes-Côte d'Azur	*6,5 %*	*6,5 %*
D.O.M et C.O.M	*1,5 %*	*1,5 %*
TOTAL	*100,0 %*	*100,0 %*

Nombre d'employeurs hospitaliers pour 100 000 habitants en 2019

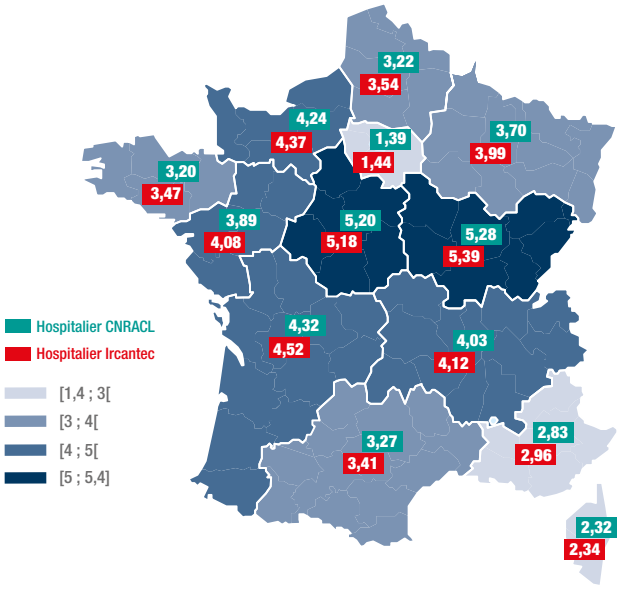

Aide à la lecture : en Nouvelle Aquitaine, il y a 4,52 employeurs hospitaliers à l'Ircantec pour 100 000 habitants.

Champ de l'étude :

Pour les fonctionnaires relevant des employeurs hospitaliers : ensemble des personnes affiliées au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, la CNRACL, et qui n'ont pas liquidé leurs droits à pension au 31 décembre 2019. En d'autres termes, le périmètre des fonctionnaires concerne toutes les personnes ayant fait l'objet d'au moins une déclaration de la part d'un employeur relevant de la fonction publique hospitalière (établissements de santé, maisons de retraite, autres établissements de santé) durant leur carrière et n'ayant pas liquidé leurs droits à retraite. Ce périmètre comprend donc des personnes qui peuvent ne pas être en activité (en disponibilité par exemple).

Pour les contractuels relevant des employeurs hospitaliers : ensemble des personnes qui ont cotisé à l'Ircantec au cours de l'année 2019 en travaillant chez un employeur relevant de la fonction publique hospitalière, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une déclaration dans l'année 2019 quelles que soient la durée de leur activité et leurs conditions de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

Les contractuels de la fonction publique hospitalière relevant de l'Ircantec ont une durée d'affiliation dans le régime réduite pour une bonne partie des personnes ayant acquis des droits. Ainsi, la durée moyenne de cotisation est inférieure à 10 années et près de 50 % des personnes partant à la retraite perçoivent un versement sous forme de capital unique (pour plus de détails, voir le Questions retraite et solidarité - Les études n°25). À l'inverse, les fonctionnaires hospitaliers ont des carrières relevant de la CNRACL qui concernent la majeure partie de leur carrière. La CNRACL constitue ainsi leur régime principal dans la très grande majorité des cas (pour plus de détails, voir le Questions retraite et solidarité -Les études n°5). Par conséquent, le périmètre retenu pour les contractuels est celui des individus qui ont acquis des droits au cours de l'année 2019 alors que le périmètre considéré pour les fonctionnaires est celui des individus qui disposent de droits dans le régime à la fin de l'année 2019.

Pour en savoir plus

Bridenne, I. (2013), Les retraités de la CNRACL : pensions perçues et parcours de cotisants, *Questions retraite & solidarité – Les études,* n°5, octobre 2013, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/questions-retraite-solidarit-les-tudes-n-5

Bulcourt, M. (2019), Typologie des profils de carrière à l'Ircantec, *Questions retraite & solidarité – Les études,* n°25, janvier 2019, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/questions-retraite-solidarit-les-tudes-n-25

Chataigner, N., S. Julliard et L. Soulat (2019), L'emploi dans la fonction publique hospitalière, *Questions retraite & solidarité – Les études,* n°28, octobre 2019, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/questions-retraite-solidarit-les-tudes-n-28

Micallef, P. (2021), « Les praticiens hospitaliers : quelles évolutions depuis 2010 ? », *Questions Politiques Sociales – Les brèves*, n°5, mai 2021, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/questions-politiques-sociales-les-br-ves-5

Emons, F. et P. Micallef (2014), « Les non-titulaires de la Fonction publique affiliés à l'Ircantec : une population diversifiée », *Questions retraite et solidarité – Les études,* n°7, avril 2014, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/qrs_n7.pdf

Open data de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/open-data-retraite-solidarite

Recueils statistiques de la CNRACL 2019 : Caisse des Dépôts, disponible sous : https://www.cnracl.retraites.fr/sites/default/files/2020-07/RECUEIL%20STATISTIQUE%20CNRACL%20%202019_final.pdf

Rapport d'activité de l'Ircantec 2018 : Caisse des Dépôts, disponible sous : https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/irc_ra2019def.pdf

QPS – Les brèves est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par ***QPS – Les études*** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans les domaines de la retraite, de la protection sociale et de la formation professionnelle, et par ***QPS - Les cahiers*** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/ à la rubrique ***Études et événements***.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr

Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts
Directeur de la publication : Michel Yahiel – Rédacteur en chef : Loïc Gautier
Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 2e trimestre 2021 – ISSN : en attente
Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

Ensemble, faisons grandir la France
caissedesdepots.fr
Caisse des Dépôts GROUPE